



Le 4 décembre,
votez et faites voter
FORCE OUVRIERE
Le syndicat libre et INDÉPENDANT



Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr>

Mél fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

**Aujourd'hui la réduction des horaires,
demain la fermeture du poste comptable !
La mauvaise réponse des Directions Générale et locale
à un vrai problème : le sous effectif des sites.**

Les termes du document fourni par la direction départementale :

“ Dans le contexte de la rationalisation de l'offre de service d'accueil physique attendue par les équipes locales, et de la dynamique de promotion des services en ligne privilégiant les outils de l'administration numérique, la Direction générale a estimé nécessaire d'offrir des possibilités d'adaptation des horaires d'ouverture au public. Un des objectifs majeurs de cette démarche est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents en charge de l'accueil et de renforcer leur sécurité. (...) (...) Les responsables d'unités ont d'ores et déjà été invités à engager une consultation de leurs équipes afin de recueillir leur avis sur une possible adaptation des horaires d'ouverture aux usagers (...) (...) A l'issue de cette concertation, et après harmonisation si nécessaire, les dispositifs envisagés seront portés à la connaissance des représentants du personnel et soumis à leur appréciation lors d'un CTL en février 2015, pour une mise en œuvre qui pourrait avoir lieu au 1^{er} mars 2015.”

Horaires d'ouverture au public des CFP		
Commune de moins de 10 000 hab.	Amplitude d'ouverture : 16 heures par semaine sans condition de nombre de jours.	Moins 14 heures d'ouverture par semaine
Commune de plus de 10 000 hab.	Amplitude minimum d'ouverture : 24 heures sur au moins 4 jours.	Moins 6 heures d'ouverture par semaine

Il faut préciser qu'il n'y a aucune obligation à changer les horaires !

Derrière cette démarche se profile la transformation de la DGFIP service public en « service au public ». **C'est un pas supplémentaire de franchi dans le démantèlement du réseau.**

Lors du CTL du 6 octobre, La Direction de Maine-et-Loire a accepté une modification des horaires d'ouverture de la trésorerie du Louroux. La Direction indiquait dans les documents préparatoires que cette demande « **était parfaitement motivée** » : parce qu'elle « **ne réduit(sait) pas l'offre de service aux usagers et notamment aux ordonnateurs** ». Où est la cohérence de l'administration ? Faire miroiter une amélioration des conditions de travail ? Compte tenu des orientations gouvernementales, celle-ci ne sera que de courte durée.

L'objectif de cette supercherie est ailleurs : **Chasser le contribuable en réduisant l'offre d'accueil pour justifier la fermeture des sites demain.**

POUR FO DGFIP 49, REDUIRE LES SERVICES DE PROXIMITE C'EST BRADER LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE !!!

Par ailleurs, la section **FO DGFIP 49** se félicite que lors du comité technique de réseau (CTR), le Syndicat National **FO DGFIP** se soit opposé à cette initiative relative à la réduction des horaires d'ouverture au public des centres de finances publiques. **Vous trouverez au dos des extraits de la lettre adressée à M. Bruno Parent.**

**50 milliards d'économies à trouver, voilà le résultat !
Pas de créations d'emplois, on réduit les horaires avant de fermer les sites
Plus que jamais il faut combattre les mesures d'austérité !
RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITE signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC**

Le 4 décembre, le VOTE FO CE SONT LES REVENDICATIONS !

VOTER **FO**, C'EST DEFENDRE SON OUTIL DE TRAVAIL !

Extrait de la lettre adressée par Hélène Fauvel secrétaire Générale FO DGFIP à M. Bruno Parent Directeur général des Finances publiques

« (...) L'argument selon lequel ces dispositions auraient pour but l'amélioration des conditions de travail des personnels nous semble plus que contestable. En effet, dans le contexte actuel, **réduire les plages d'ouverture comporte au contraire un risque réel de réactions des usagers** (...).

(...) Dès lors, la prochaine solution proposée risque de consister en la fermeture ou le regroupement de postes, et **d'aboutir aussi à la mobilité forcée des personnels, ce qui ne pourrait que détériorer leurs conditions de vie et de travail.**

Une telle hâte nous semble plus que suspecte d'autant vos collaborateurs en tournée dans le réseau n'ont pas cachée l'objectif de fermeture de 850 postes à l'horizon 2018, allant pour certains, jusqu'à se gausser du « petit percepteur rural » qui correspondrait à « une vision passéiste » de la DGFIP. **Tout ceci témoigne à l'évidence d'une absence totale de respect des personnels et de leurs représentants** (...). »

Les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif temporaire aux sous-effectifs des sites financiers. Une seule solution : créer des emplois.

Pour l'administration, réduire l'accueil physique aujourd'hui, c'est justifier les fermetures de sites demain et favoriser après-demain, la création de « Maisons de l'État » sous l'égide des préfets.

Le 15 octobre 2014, le Premier Ministre,

M. Valls a adressé un courrier aux préfets de région et de département.

Cette lettre précise que, lors du conseil des ministres du 2 juillet 2014, le gouvernement a lancé une nouvelle étape de réforme de l'État, complémentaire de la réforme territoriale, à mener d'ici 2017.

Parmi les chantiers prioritaires figure notamment la mise en place de « *points de contact de proximité, avec des maisons de services publics et des maisons de l'État, (qui) garantiront, à une échelle plus petite, infra-départementale, un accès facilité à toutes les administrations* »

Toujours selon **M. Valls**, ces maisons de l'État permettront une rationalisation et une meilleure visibilité de la présence de l'État dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains, via une mutualisation des locaux et de certaines fonctions support.

Ces maisons accueilleront des services de l'État privilégiant **l'appui aux collectivités locales** sans exclure les services dédiés aux usagers.

Ces regroupements contribueront à **l'effort de réduction de la dépense publique** via une rationalisation des implantations immobilières de l'État (regroupement de services ou organisation de permanence) sur un même site et une baisse des frais de fonctionnement.

Maisons de l'État pour pallier les suppressions de centres des finances ?

Le texte précise ensuite que les maisons de l'État peuvent accueillir les services de préfecture ou sous-préfecture, la DDFIP, les DDI, l'Éducation nationale, le ministère de la justice, DRAC, DREAL, DIRRECTE, ARS, groupement de gendarmerie Des opérateurs de l'État, des collectivités locales ou leurs regroupements peuvent aussi y installer leurs services.

Pour **FO DGFIP 49**, ces maisons de l'État favoriseront la suppression des centres des finances. Elles sont l'antichambre de la fusion des services et des statuts. Enfin, elles préfigurent l'harmonisation des modalités de gestion des ressources humaines dans les trois versants de la Fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière), pour permettre notamment la mobilité forcée en fonction des restructurations décidées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (la MAP) ou de la réforme territoriale. La réduction des horaires participe à cette stratégie pour réduire la dépense publique.

LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE EST UN DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE. IL EST GARANT DE L'EGALITE DE TRAITEMENT DES CITOYENS !

**OUI AUX CRÉATIONS D'EMPLOIS STATUTAIRES
NON AU BRADAGE DU RÉSEAU DE LA DGFIP**